

À la rencontre de
la personne



**Plan d'action
2010-2013
à l'égard des personnes
handicapées**

**Bilan des réalisations 2010-2011
et mise à jour**

Le Curateur public du Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé et édité par le Curateur public du Québec. Il est offert en format PDF sur le site Web à l'adresse www.curateur.gouv.qc.ca.

Pour se renseigner sur cette publication ou sur toute autre activité du Curateur public du Québec, s'adresser à :

Le Curateur public du Québec
600, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 4W9
Téléphone : 514 873-4074
Sans frais : 800 363-9020
Télécopieur : 514 873-4972
<http://www.curateur.gouv.qc.ca>

© Gouvernement du Québec, juin 2011

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

**Bilan des réalisations 2010-2011 et mise à jour
du plan d'action 2010-2013 à l'égard des personnes handicapées du Curateur public du Québec**

Objectifs	Actions prioritaires	Échéance	Indicateurs de résultat	Suivi	Réalisations 2010-2011
ACTIONS PRIORITAIRES AU REGARD DE LA MISSION DU CURATEUR PUBLIC					
Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance					
Consolider les interventions du Curateur public dans les situations de maltraitance ou d'abus envers les personnes inaptes, présumées inaptes ou vulnérables	Revoir le dispositif de protection des personnes inaptes afin de s'assurer que les personnes inaptes de demain auront accès à des mesures de protection répondant à leurs besoins, qui préserveront le plus possible leur capacité à exercer leurs droits et leur autonomie tout en renforçant les mécanismes destinés à contrer les abus et la violence	2011	Dépôt des recommandations à la ministre responsable du Curateur public du Québec	Encours de réalisation	Un rapport d'étape a été présenté à la ministre pour lui soumettre les solutions qui favorisent l'atteinte des objectifs poursuivis par cette révision du dispositif de protection.
	Poursuivre la collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) en matière de signalement de maltraitance ou d'abus d'une personne inapte ou présumée inapte	2011	Protocole de collaboration poursuivi ou révisé	Réalisé	Le protocole de collaboration entre la CDPDJ et le Curateur public a été poursuivi.
	Développer des orientations en matière de cheminement des signalements	2011	Orientations développées	En cours de réalisation	Une politique sur le traitement des signalements au Curateur public est en cours de réalisation. Elle sera terminée au cours de l'année 2011.
	Développer des orientations en matière de traitement des abus financiers	2012	Orientations développées	En cours de réalisation	Le développement d'orientations sur le traitement des abus financiers est amorcé. La livraison est prévue pour 2012.

Objectifs	Actions prioritaires	Échéance	Indicateurs de résultat	Suivi	Réalisations 2010-2011
Améliorer les connaissances des professionnels et des intervenants qui travaillent auprès des personnes inaptes sur les problématiques d'exploitation, de violence et de maltraitance	Sensibiliser le personnel du Curateur public qui travaille auprès des personnes inaptes	2011	Activités réalisées	En cours de réalisation	Un article soulignant la journée mondiale de la lutte contre la maltraitance envers les aînés a été diffusé sur l'intranet du Curateur public. Il traitait notamment du lancement du plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015. Il invitait également les employés à visiter le site Web du ministère de la Famille et des Aînés afin de leur faire connaître davantage les problématiques de maltraitance envers les aînés. Un autre article sera diffusé d'ici à l'automne 2011.
	Poursuivre la formation donnée aux personnes-ressources du Curateur public du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) sur ses interventions dans les cas de signalement d'abus d'une personne inapte	En continu	Nombre de participants	En continu	Entre le 1 ^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, le Curateur public a formé 110 intervenants pivots du RSSS. Ces ressources ont reçu la formation initiale de deux jours. De plus, pour la même période, le Curateur public a donné une formation de mise à jour à 50 intervenants pivots du RSSS. Cette formation est d'une durée d'un jour. Par ailleurs, un sondage auprès du personnel ayant reçu la formation est en cours de réalisation.
Accroître l'information sur les services et les recours offerts aux personnes inaptes en situation de maltraitance	Informar la population sur les services et les recours offerts aux personnes inaptes en situation de maltraitance	En continu	Activités d'information réalisées	En continu	Le Curateur public informe sur les mesures et les régimes de protection des personnes inaptes et sur son pouvoir d'enquête en cas d'abus financier et de maltraitance. Le Curateur public a participé à une douzaine de salons ou d'événements publics, fait du placement publicitaire et publié des info-publicités dans une quinzaine de magazines et d'hebdomadaires régionaux. Il a aussi organisé deux invitations de presse lors des tournées de la curatrice publique dans Charlevoix et à Lévis, permettant une diffusion dans les médias locaux de ses messages sur la protection des personnes inaptes. Le personnel du Curateur public a animé plus d'une dizaine de séances d'information sur le rôle de Curateur public en matière de protection des personnes inaptes.

Objectifs	Actions prioritaires	Échéance	Indicateurs de résultat	Suivi	Réalizations 2010-2011
<p>Accroître l'information sur les services et les recours offerts aux personnes inaptes en situation de maltraitance</p>	<p>Voir à ce que la population soit informée des dispositions à inclure dans le mandat en cas d'inaptitude</p>	<p>En continu</p>	<p>Activités d'information réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Le Curateur public fait la promotion du mandat en cas d'inaptitude, en soulignant spécifiquement qu'il est préférable de prévoir une clause de reddition de compte à un tiers et la désignation d'un mandataire substitut.</p> <p>Le Curateur public a participé à une douzaine de salons ou d'événements publics, fait du placement publicitaire et publié des info-publicités dans une quinzaine de magazines et d'hebdomadaires régionaux. Il a aussi organisé deux invitations de presse lors des tournées de la curatrice publique dans Charlevoix et à Lévis, permettant une diffusion dans les médias locaux de ses messages sur la protection des personnes inaptes. Le personnel du Curateur public a animé plus d'une dizaine de séances d'information sur le rôle de Curateur public en matière de protection des personnes inaptes.</p> <p>Récemment, le Curateur public a publié un nouvel outil d'information destiné aux personnes qui veulent savoir comment protéger un proche, lorsque l'inaptitude survient. Le document, intitulé <i>Un de vos proches devient inapte, comment le protéger?</i> est distribué lors d'événements publics et peut être téléchargé sur le site Web du Curateur public. Sur demande, il peut être expédié par la poste.</p>

Objectifs	Actions prioritaires	Échéance	Indicateurs de résultat	Suivi	Réalisations 2010-2011
Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles					
Informer les familles sur le rôle d'accompagnement du Curateur public, sur le système de protection juridique des personnes inaptes, sur les responsabilités des tuteurs et des curateurs privés de même que sur celles des membres des conseils de tutelle	Réviser le <i>Guide pour les tuteurs légaux (mineurs)</i> et le <i>Guide pour les tuteurs datifs (mineurs)</i>	2013	Guide révisé	En cours de réalisation	Une mise à jour du dépliant intitulé «Papa, Maman, savez-vous comment protéger mes biens?» a été réalisée. De nouveaux exemplaires ont été imprimés et une version électronique est en ligne sur le site Web du Curateur public. Les travaux de révision des guides est actuellement en cours et la livraison est prévue pour 2013.
	Concevoir le <i>Guide pour les conseils de tutelle (mineurs)</i>	2013	Guide réalisé	En cours de réalisation	Une mise à jour du dépliant intitulé «Le conseil de tutelle - tutelle des biens du mineur» a été réalisée. De nouveaux exemplaires ont été imprimés et une version électronique est en ligne sur le site Web du Curateur public. La conception du guide est prévue pour 2013.
	Développer une approche d'accompagnement des familles et des proches des personnes inaptes	2013	Approche d'accompagnement élaborée	En cours de réalisation	L'approche d'accompagnement des familles et des proches des personnes inaptes fait partie de la politique sur la tutelle et la curatelle privées du majeur inapte adoptée le 22 septembre 2010. Au cours des réflexions sur sa mise en œuvre, certains éléments par rapport à l'approche ont été développés.
Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services					
Contribuer au développement d'un partenariat favorisant la cohérence et la complémentarité des interventions en faveur des personnes inaptes et de leur famille	Participer au comité interministériel visant l'adaptation du système judiciaire aux personnes handicapées	2013	Participation effectuée	Réalisé	Le Curateur public participe aux travaux du comité. La première rencontre a eu lieu le 3 février 2011.
	Élaborer une stratégie de partenariat	2011	Stratégie élaborée	En cours de réalisation	La stratégie de partenariat est en voie de finalisation. Elle permettra d'établir les priorités institutionnelles en matière de développement partenarial.

Objectifs	Actions prioritaires	Échéance	Indicateurs de résultat	Suivi	Réalisations 2010-2011
Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles					
Soutenir et conseiller le personnel et les gestionnaires pour l'élaboration de lois, de règlements, de politiques et de programmes et de services publics sans obstacles	Répondre aux demandes de soutien, d'information, d'avis et de conseil en matière de dispositions législatives et de politiques en vigueur concernant les personnes handicapées	En continu	Actions réalisées	En continu	Le personnel concerné du Curateur public répond à toute demande de soutien, d'information et de conseil en matière de dispositions législatives et de politiques en vigueur concernant les personnes handicapées.
ACTIONS PRIORITAIRES COMME INSTANCE ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT					
Aménager des environnements accessibles					
Prévoir, dans les plans d'aménagement, des espaces suffisants permettant la circulation des personnes à mobilité réduite à l'intérieur des lieux du Curateur public	Examiner la possibilité d'installer un système d'ouverture de portes automatique sécurisé sur les six étages du siège social du Curateur public qui n'en disposent pas déjà	2010	Examen effectué	Réalisé	Tous les étages du siège social du Curateur public sont désormais pourvus d'un système d'ouverture de portes automatique.
Assurer le respect des obligations du Curateur public relatives à la <i>Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	Poursuivre l'amélioration du site Web selon les obligations de conformité des standards	En continu	Suivi de la mise en place des standards	En continu	Le Curateur public poursuit l'amélioration continue de son site Web et de son intranet en respectant les différents standards d'accessibilité du ministère des Services gouvernementaux.
	Examiner la possibilité de produire de nouveaux documents adaptés aux besoins des personnes handicapées	2010	Examen effectué	Réalisé	Après analyse, il apparaît peu utile de produire de nouveaux documents adaptés. Les requêtes sont plutôt traitées au cas par cas.
S'assurer de l'accessibilité aux personnes handicapées des biens et des services que le Curateur public loue ou achète par son processus d'approvisionnement à titre d'organisme de la fonction publique québécoise	Revoir le processus d'approvisionnement	2011	Processus d'approvisionnement revu	En continu	Le processus d'approvisionnement du Curateur public suit les règles en vigueur à la direction générale des acquisitions du Centre de services partagés du Québec.

Objectifs	Actions prioritaires	Échéance	Indicateurs de résultat	Suivi	Réalisations 2010-2011
Agir contre les préjugés et la discrimination					
Sensibiliser le personnel du Curateur public aux façons d'agir contre les préjugés et la discrimination envers les personnes handicapées	Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées	2010-2012	Actions réalisées annuellement	Réalisé	Une galerie d'art temporaire, des articles quotidiens diffusés sur l'intranet ainsi qu'un jeu-questionnaire ont ponctué l'édition 2010 de la Semaine québécoise des personnes handicapées
Informer et sensibiliser le personnel du Curateur public sur le <i>Plan d'action 2010-2013 à l'égard des personnes handicapées</i> et sur les dispositions législatives et les politiques en vigueur en faveur de ces personnes	Diffuser des messages d'information sur l'intranet	2010-2013	Nombre de messages diffusés chaque année Nombre de thèmes couverts	Réalisé	Par l'intermédiaire de son intranet, le Curateur public a diffusé quatre articles sur les dispositions législatives et les politiques en vigueur en faveur des personnes handicapées, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> • le Plan d'action 2010-2013 à l'égard des personnes handicapées; • le Programme de développement de l'employabilité des personnes handicapées; • l'entente de collaboration entre l'OPHQ et le Curateur public.
Favoriser l'embauche de groupes cibles fixés par le Conseil du trésor, notamment les personnes handicapées, en fonction des directives gouvernementales en vigueur	Respecter la cible fixée par le Conseil du trésor et le nombre de personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	2010-2013	Taux annuel de représentativité des personnes handicapées	En continu	En date du 31 mars 2011, 14 personnes ayant un handicap sont à l'emploi du Curateur public. La cible fixée par le Conseil du Trésor est ainsi respectée.
Promouvoir le <i>Programme de développement de l'employabilité des personnes handicapées</i> (PDEIPH) auprès des gestionnaires	Maintenir ou augmenter annuellement le nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	2010-2013	Nombre de projets soumis annuellement	En continu	La promotion du PDEIPH a été réalisée par la directrice des ressources humaines du Curateur public. Quatre demandes ont été soumises pour l'année 2010.